

Lutter contre un prédateur redoutable : Le frelon asiatique

Arrivé accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la totalité du territoire. Cette espèce invasive, est classée nuisible par l'UE en juin 2016. Une colonie de frelons asiatique peut, durant une saison, engloutir jusqu'à 200 000 abeilles ou équivalent insecte ! Cela représente environ 3 ruches !

En période automnale, l'impact le plus important des frelons est non pas qu'ils mangent les abeilles mais que les abeilles stressent en leur présence, elles ne sortent plus de la ruche, restent groupées en boule sur la planche d'envol. La reine cesse de pondre, les abeilles ne peuvent plus élever les dernières ouvrières de l'année. Les récoltes de nectar et de pollen ne sont pas suffisantes pour assurer la survie de la colonie pendant l'hiver. La ruche est en danger.

Il est également très dangereux pour l'humain.

En effet, si l'on s'approche d'un nid actif à moins de 5 mètres, volontairement ou sans soupçonner sa présence, le frelon asiatique (aussi appelé frelon à pattes jaunes) est très agressif, bien plus encore que son cousin européen. Il attaque et ne lâche pas un pouce de terrain.

Recherche et destruction des nids

Un nid de frelons asiatiques à basse altitude représente un réel danger pour les enfants en premier lieu, mais aussi pour ceux qui ne savent pas ce que c'est.

Les nids de frelons hauts perchés dans les arbres ne sont pas dangereux, car trop éloignés de l'activité humaine. Sauf s'ils se décrochent accidentellement et qu'ils tombent à proximité ou sur des passants. Cela s'est déjà produit.

La recherche des nids primaires se fait au printemps, ils sont situés généralement sous abris (abris de jardin, cabane pour enfants, garage, hangar ...) à moins de 3 mètres de haut et de la taille d'une balle de ping-pong à celle d'une orange.

A partir de juin les nids primaires sont désertés et les colonies commencent la construction des nids secondaires de plus grande taille.

Ces nids secondaires sont plus difficiles à repérer dissimulés par le feuillage des arbres ou les fourrés. Ils deviennent visibles après la chute des feuilles. Ils peuvent atteindre en fin de saison 1 mètre de diamètre et contenir plusieurs milliers de frelons et produire plusieurs centaines de fondatrices,

Reconnaître un frelon asiatique d'un autre insecte, un nid primaire, un nid secondaire en consultant le [guide d'identification](#) du muséum d'histoire naturelle.

Piégeage

La femelle fondatrice de frelon asiatique ne vit qu'une année. Le cycle de la colonie et le nid qu'elle génère est donc annuel. Sa vie commence en automne et sa fécondation a lieu avant l'hiver.

Le but d'une campagne de piégeage est de capturer un maximum de fondatrices en automne (de mi-octobre à mi-décembre) lorsqu'elles quitteront leurs nids pour hiberner. Et au printemps pour capturer les rescapées (de fin février à début mai) afin qu'elles ne puissent pas fonder de nouvelles colonies.

Il est évident que les fondatrices piégées ne feront pas de nid. C'est pour cette raison que le

piégeage doit-être collectif. Celui effectué dans les ruchers par les apiculteurs ne suffit pas, car une fondatrice ne s'approche que très rarement des ruches, de sa survie dépend sa colonie, surtout au printemps.

Les pièges

Il existe de nombreuses controverses sur l'efficacité du piégeage en raison des effets collatéraux sur les espèces autochtones. Son utilité est remise en cause en encourageant le « ne rien faire ». Ce qui a pour conséquence la propagation de cet insecte.

Conclusion

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Côtes d'Armor (GDSA22) demande aux communes de sensibiliser les habitants à la lutte contre cet insecte destructeur de la biodiversité et propose des pièges du type Vêto-Pharma disponibles à prix coûtant.

Utilisés avec des appâts sous forme de boisson sucrée et alcoolisée, ils ne sont pas parfaits sur le plan de la sélectivité mais ils ont néanmoins montré leur efficacité si leur utilisation est encadrée pour éviter les dommages collatéraux (retrait des pièges lorsque les dommages sur les autres insectes deviennent importants en particulier sur le frelon européen).

Cordialement et apicolement

Jean-François KLIMM

Tél 06 10 92 15 29

Apiculteur et membre du conseil d'administration du GDSA22